



La médiation familiale

Qu'est-ce que c'est ?

A quoi sert-elle ?

Qui peut en faire usage et dans quelle situation ?

Comment entrer en contact avec un médiateur ?

Comment se déroule-t-elle ?

Quels en sont les avantages ?

Coûts et qui paie quoi?



La médiation familiale

Qu'est-ce que c'est ?

FMO Médiation

Mode **alternatif** de règlement des conflits
avec le concours d'un **tiers neutre, impartial et indépendant**



La médiation familiale

A quoi sert-elle ?

FMO Médiation

Sert à prévenir ou à régler **à l'amiable** des conflits au sein des familles avec l'aide d'un *médiateur familial*

Elle s'appuie sur les **faits, émotions, besoins et intérêts** de chaque participant à la médiation.

La médiation familiale

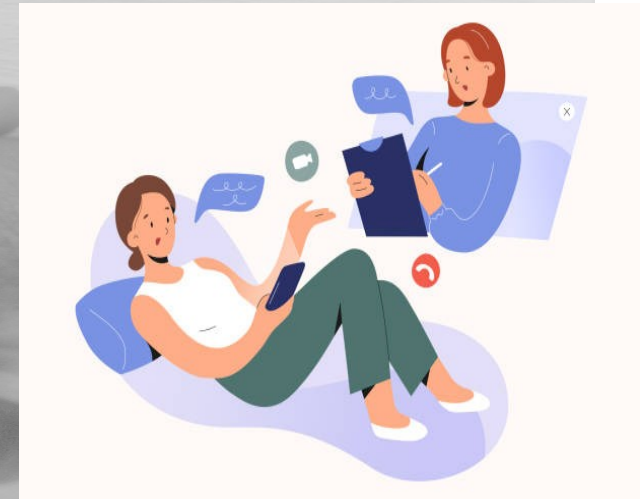
Qui peut en faire usage et dans quelle situation ?



Situation intrafamiliale de **communication violente**, de **rupture de la communication** ou de **la relation**, de **séparation**, de **partage des biens**, d'organisation de **l'hébergement et de la contribution alimentaire des enfants**, d'accompagnement d'un membre de la famille en **situation de vulnérabilité** (âge avancé, handicap, maladie...)

La médiation familiale

Entrer en contact avec
un médiateur familial



FMO Médiation

**Tribunal de la famille, médecin de famille,
psychologue, assistante sociale, zone de police...
peuvent vous orienter vers un médiateur familial**

**Liste des médiateurs également accessible sur le site
web de la Commission fédérale de médiation**



La médiation familiale

Comment se déroule-t-elle ?



FMO Médiation

1 entretien préalable avec toutes les personnes concernées, individuellement ou ensemble.

Puis entre 1 et 6 séances maximum si les parties décident de s'engager dans **un processus de médiation**,

Processus de médiation aboutit à un accord entre les parties à **transmettre au juge si une procédure judiciaire était en cours**

La médiation familiale

Quels avantages ?



FMO Médiation



Impartialité, confidentialité, délais court, coûts moindres et partagés, personne ne perd la face, solutions équitables et élaborées par les participants eux-mêmes, communication restaurée, nouvelle relation ou ancienne relation assainie



La médiation familiale

Quels avantages ?

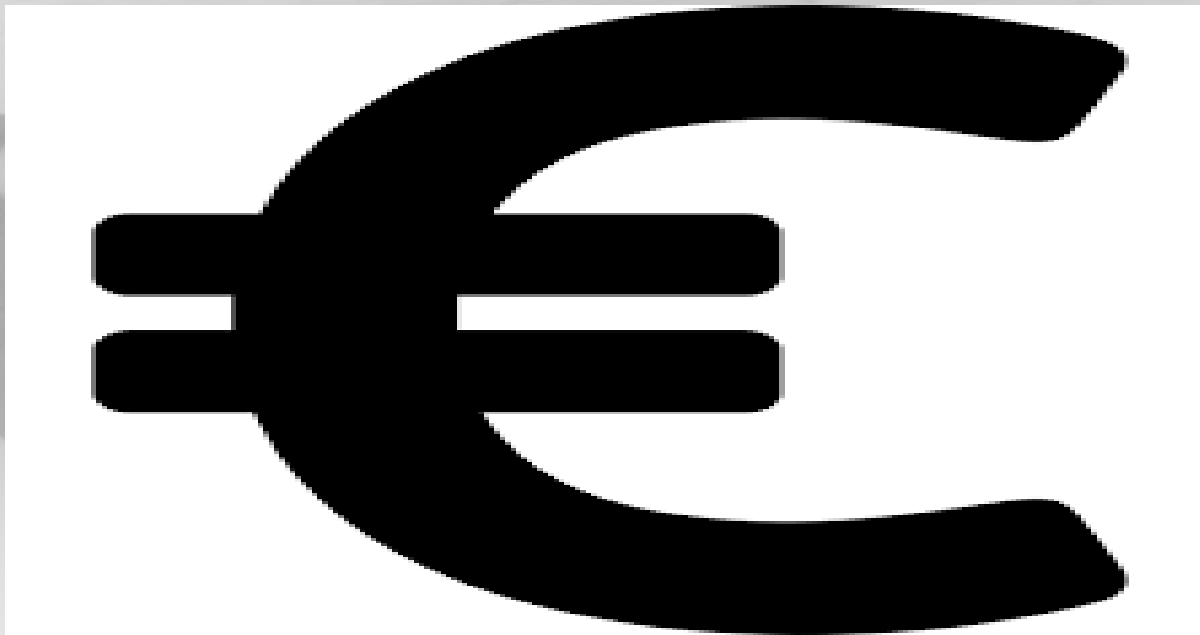


Conflit définitivement éradiqué
Nouveaux conflits évités

Bien-être retrouvé
Effets positifs sur la santé

La médiation familiale

Coûts



FMO Médiation

Coûts partagés entre les différentes parties

Possibilité d'accès à **l'assistance judiciaire**
ou de prise en charge des frais de médiation par votre assureur



FMO Médiation

Françoise MEYE M'ONDO
Médiatrice familiale agréée
Email : fmo.mediation@gmail.com
WhatsApp : + 32 493 97 03 91
GSM : +32 492 53 26 07